



## Installation d'un traceur gps

-----  
Par Mouss95

Bonjour à tous je suis délégué syndical au sein de mon entreprise le patron à installer un traqueur gps sur mon véhicule à t'il le droit s'il vous plaît merci

-----  
Par ESP

Bonjour

Bien entendu, il en a le droit, mais selon les dispositions de la CNIL, il est par exemple interdit pour l'employeur, de géolocaliser le salarié en dehors de ses temps de travail ou pour la plage horaire du trajet domicile-travail lorsque celle-ci n'est pas rémunérée, ou de géolocaliser les représentants du personnel dans le cadre de leur mandat...

VOIR SITE DE LA CNIL

[url=https://www.cnil.fr/fr/la-geolocalisation-des-vehicules-des-salaries]https://www.cnil.fr/fr/la-geolocalisation-des-vehicules-des-salaries[/url]

AUTRE

[url=https://www.cadremploi.fr/editorial/conseils/droit-du-travail/detail/article/geolocalisation-des-salaries-que-dit-la-loi.html]https://www.cadremploi.fr/editorial/conseils/droit-du-travail/detail/article/geolocalisation-des-salaries-que-dit-la-loi.html[/url]